

Profil:

- Expérience pratique professionnelle
- Sens de la responsabilité
- Sens de l'organisation et de la coordination
- Travail en équipe
- Travail du soir – les samedis et dimanches
- Langues parlées et écrites : luxembourgeois – allemand et français

Le nouveau titulaire sera à rémunérer moyennant un salaire de référence accordé à un artisan ou à un artisan détenteur d'un brevet de maîtrise (application des dispositions de la convention collective des ouvriers des communes du Sud).

Pour gouverne : L'article 22 du statut général des fonctionnaires communaux prévoit entre autres que la rémunération des employés privés et des ouvriers communaux est fixée par le conseil communal sous l'approbation du ministre de l'Intérieur

2) suppression par voie de conséquence d'un poste d'ouvrier de scène. Le titulaire du poste en question a été muté dans un autre service communal. Il s'agit en l'occurrence d'un salarié qui est détenteur d'un CATP d'électricien.

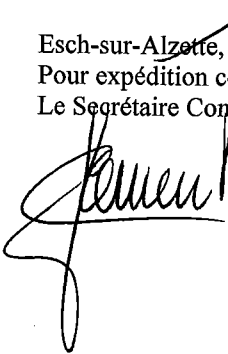
En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 10.2.11.
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,


Le Bourgmestre,



N° 713/11
Vu et approuvé
Luxembourg, le 28 FEV. 2011

Pour le Ministre de l'Intérieur et
à la Grande Région,
p.s.d.



 Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le

16 MARS 2011

COMMISSARIAT DE DISTRICT
07 MARS 2011
Luxembourg



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
26.01.2011

Date de la convocation des conseillers:
26.01.2011

point de l'ordre du jour :
9A₂

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 4 février 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Wohlfarth, Weidig, Becker et Baum, conseillers, Clement Jeannot, secrétaire communal.

Absents : Knaff et Zwally, conseillers.

COMMISSARIAT DE DISTRICT

16 FEV. 2011

Le Conseil Communal;

Objet: Création au théâtre municipal d'un poste de salarié spécialisé en son et lumières.

Considérant que le théâtre municipal a repris ses activités à partir du 8 janvier 2011,
Vu l'organigramme du théâtre municipal,

Considérant que les remplacements subséquents des titulaires appartenant à l'équipe des ouvriers de scène auront lieu dans la carrière de l'ouvrier qualifié (grade 1-3), en non plus dans la carrière de l'artisan,

Vu la décision de mutation vers le département des services industriels du sieur Carlo Thoss ayant rempli depuis son entrée en service en 1978 la tâche d'un électricien au théâtre municipal,

Considérant que malgré les décisions prises antérieurement la création d'un poste de salarié spécialisé en son et lumière (Veranstaltungstechniker) s'impose,

Vu l'avis de la commission du personnel du 31 janvier 2011,

Vu les dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après délibération,

d é c i d e
à l'unanimité

de procéder à la création et à la suppression des postes suivants :

1) création d'un poste de salarié spécialisé en son et lumières (Veranstaltungstechniker). Le nouveau titulaire appartiendra au régime des salariés.

La tâche et le profil du nouveau titulaire sont définis comme suit :

Tâches:

- Gestion du matériel électrique digital sonore et éclairage du théâtre (poste flexible)
- Aptitude et motivation de travailler sur des consoles digitales
- Vouloir suivre des écolages pour être en mesure de programmer les consoles en question
- Manipulation des consoles pendant les représentations du théâtre
- Travail de montage et de démontage sur scène
- Assister à des répétitions
- Capacité de faire des enregistrements sonores